

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2018
DELIBERATION N° 46

L'an deux mil dix huit, le cinq avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le
06 avril 2018*

Le Maire

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE (à partir de 18h16), MM. NEYS (jusqu'à 23h20), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, MM. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, LALANNE (à partir de 18h45), SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE (à partir de 21h00), MEYZENC, MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mmes LARRE, ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LAUQUE par M. LACASSAGNE jusqu'à 18h16, M. NEYS par M. SOROSTE à partir de 23h20, Mme LANGLOIS par M. ESCAPIL-INCHAUSPE, M. ARCOUET par M. SALDUCCI, M. LALANNE par M. ESMIEU jusqu'à 18h45, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE jusqu'à 21h00, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme CANDILLIER par M. UGALDE, Mme BELBARAKA par M. LAIGUILLON, M. DAUBISSE par Mme DURRUTY.

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Esmieu,

OBJET : MARCHES PUBLICS - Renouvellement du marché en garantie totale de gestion et de maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'air avec fourniture de chaleur – Lancement de la consultation et signature du marché.

Le marché d'exploitation des installations de chauffage arrivera à son terme à la fin de la saison de chauffe 2017/2018, en date du 8 octobre 2018. Ce marché de service a été conclu en septembre 2008 avec la société DALKIA pour une durée de dix ans. Il intègre des prestations de type P1 (fourniture combustible gaz et fuel), P2 (maintenance, conduite et pilotage des installations), P3 (garantie totale).

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Ville souhaite s'engager dans une démarche volontariste de réduction de ses consommations d'énergie et de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, ce qui minimisera en même temps les coûts associés à la fourniture d'énergie.

Le futur contrat prendra en compte les éléments suivants :

- Le renouvellement d'un contrat de même type P1 (fourniture d'énergie), P2 (conduite et entretien courant), P3 (gros entretien et modernisation), pour une durée de six ans, portant sur les installations de chauffage, de production d'eau chaude, de climatisation, de ventilation et traitement d'air, pour 94 sites dont 31 chaufferies en P1 ;
- Le P3 décomposé en une part de P3 garantie totale et une autre part de P3 liée à un programme de renouvellement de gros entretien et modernisation, qui permettra d'installer systématiquement du matériel performant et d'équiper les installations de systèmes de régulation adéquats ;
- La liste des travaux à engager sur le programme P3 de renouvellement de gros entretien et modernisation établie en cohérence avec l'ancienneté des installations, l'usage et les programmes de travaux ;
- L'obligation pour l'exploitant de proposer régulièrement des prix de fourniture d'énergie, permettant de bénéficier des meilleures offres.

Parallèlement, en matière d'investissement, les efforts de la Ville se poursuivront par le renforcement de l'isolation du bâti (réfection de complexes d'étanchéité de toitures-terrasses, remplacement de menuiseries extérieures par exemple), choix de systèmes et d'appareillages électriques économes...

Le marché sera conclu sur une durée de six ans car cela permet une remise en concurrence de la fourniture d'énergie (P1) au moment où les prestations de modernisation prévues sont en général toutes achevées, à l'issue des six ans (P3).

Les montants annuels estimés pour les prestations de ce nouveau contrat, valeur actuelle, sont :

P1 : 260 000 € HT
P2 : 180 000 € HT
P3 : 140 000 € HT

soit un montant d'environ 3 480 000 € HT sur les six années.

La procédure de mise en concurrence retenue est l'appel d'offres ouvert.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire, sur la base du dossier de consultation, à lancer la consultation en la forme d'un appel d'offres ouvert pour une durée de six (6) ans et à signer le marché à intervenir ;
- dans le cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables, au sens de l'article 59 du décret n°2016-360, seraient présentées, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir à la suite d'une procédure concurrentielle avec négociation conformément à l'article 25-II-6° dudit décret pour autant que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées ;
- dans le cas où aucune candidature ou aucune offre n'aurait été déposée dans les délais prescrits, ou bien dans le cas où seules des candidatures irrecevables au sens du IV de l'article 55 du décret n°2016-360 ou des offres inappropriées au sens du I de l'article 59 auraient été présentées, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir à la

suite d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément à l'article 30-I-2° dudit décret pour autant que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne